

## DÉLIBÉRATION N°DL20220201 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 02/12/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 19h38), Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h24), Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h38)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Abba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 19h24)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ET D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCEMENTS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE**

**Mme Florence VANELLE** expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond a successivement signé depuis 2006, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (CAF), plusieurs contrats enfance jeunesse. Ces contrats ont eu pour objectifs d'aider financièrement les communes à mettre en œuvre directement ou par le biais de partenaires une politique en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes.

Le dernier contrat enfance jeunesse (CEJ) couvrait la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La CAF ne renouvelant plus ces contrats, le nouveau cadre d'intervention s'effectue par le biais des Conventions Territoriales Globales (CTG) à l'échelle intercommunale. Cette démarche partenariale se concrétise par la signature d'un accord cadre politique pour une période pluriannuelle de 5 ans entre la CAF de la Loire, les communes concernées et le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG).

Pour rappel, les communes, la CAF de la Loire et le SIPG ont défini 3 périmètres :

- La Valla en Gier, L'Horme, Saint-Chamond, et le SIPG,
- Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, La Grand Croix, Saint Paul en Jarez, Valfleury, Lorette et le SIPG,
- Châteauneuf, Dargoire, Pavezin, Rive de Gier, Sainte Croix en Jarez, Saint Joseph, Saint Martin la Plaine, Tartaras, Genilac, Saint Romain en Jarez et le SIPG.

Par délibération en date du 28 juin 2021, le Conseil Municipal a validé le périmètre de la CTG concernant la commune de Saint-Chamond ainsi que la réalisation d'un diagnostic coordonné par le SIPG.

Ce diagnostic se concentre sur les champs d'intervention de la CAF : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et inclusion numérique, handicap, logement et vie sociale.

L'élaboration de la CTG se déroule en deux phases :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic social de territoire partagé devant conduire à l'identification de l'offre existante, des besoins et des enjeux prioritaires.
- Phase 2 : définition d'un projet social de territoire, élaboration d'un plan d'actions à partir des enjeux et orientations retenues par les élus et constitution de fiches- actions.

La première phase étant achevée, des orientations prioritaires ont été identifiées au regard du diagnostic et des groupes de travail partenariaux menés en septembre et octobre :

**Petite enfance :**

Enjeux identifiés	Axes possibles de travail
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Répondre à la pénurie de vocations dédiées aux métiers de la petite enfance</li> <li>2. L'accès à l'information entre professionnels / et auprès des parents</li> <li>3. Articuler l'offre de garde aux dispositifs d'insertion des parents et aux demandes atypiques</li> <li>4. La structuration d'un réseau de professionnels</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler l'image des métiers de la Petite enfance</li> <li>• Renforcer l'accompagnement des parents dans leurs fonctions parentales</li> <li>• Articulation des modes de gardes et des parcours d'insertion</li> <li>• Densifier le réseau de professionnels pour une meilleure prise en charge et communication</li> </ul>

**Enfance :**

Enjeux identifiés	Axes possibles de travail
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une inclusion scolaire et sociale des enfants en situation de handicap</li> <li>2. L'attractivité des métiers de l'animation et la formation des professionnels</li> <li>3. Renforcer l'accompagnement des parents dans leurs fonctions parentales</li> <li>4. Le fonctionnement du CLAS (contrat locale d'accompagnement à la scolarité) et le rôle des bénévoles</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en réseau pour favoriser l'inclusion scolaire</li> <li>• Soutenir les parents dans leur rôle éducatif</li> </ul>

**Jeunesse :**

Enjeux identifiés	Axes possibles de travail
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déconstruire l'image dépréciée des jeunes dans l'espace public</li> <li>2. Aller vers les jeunes et construire des</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser l'image des jeunes à travers des projets intergénérationnels / résoudre des conflits d'usage de</li> </ul>

projets intergénérationnels 3. Accompagner à l'apprentissage des mobilités 4. Proposer une offre auprès des parents d'adolescents	l'espace public <ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les parents d'adolescents</li> </ul>
---	--

**Animation de la vie sociale :**

Enjeux identifiés	Axes possibles de travail
1. Renforcer l'accès aux droits et à la mobilité des habitants 2. Vivre ensemble et cohésion intergénérationnelle 3. Développer une offre pour les 3 communes 4. Soutenir les parents (Scolarité, loisirs...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répondre aux fragilités sociales des jeunes en allant vers eux</li> <li>Résoudre les conflits d'usage à travers des dispositifs de mixité sociale</li> </ul>

Il s'agit maintenant de valider la Convention Territoriale Globale pour une durée de 5 ans (2022 à 2026) dont le plan d'actions est en cours de finalisation.

Par ailleurs, le contrat enfance jeunesse de la commune de Saint-Chamond ayant pris fin le 31/12/2021, il est nécessaire d'approuver la convention d'objectifs et de financements transitoire pour couvrir l'échéance jusqu'à fin 2022. Cette dernière définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire - Chargée de coopération CTG ».

Le soutien financier de la CAF aux postes de chargés de coopération vise à renforcer le suivi et le pilotage du plan d'actions de la CTG.

Par l'intermédiaire de cette convention, la commune s'engage à :

- redéployer les postes de coordination du CEJ sur l'animation de la démarche CTG à savoir 1,5 ETP pour 2022 ;
- renforcer le contenu de la fonction en cohérence avec le référentiel d'emploi-cible de « chargé de coopération CTG » ;
- produire un bilan annuel et pluriannuel des activités réalisées.

La CAF verse un montant forfaitaire de 24 000 € par an et par ETP, soit 36 000 € pour l'année 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la convention d'objectifs et financements relative au Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération CTG sur la période 2022-2026, jointe en annexe 1,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention,
- **imputer** la recette au budget général de la ville,
- **d'autoriser**, au regard du portrait social joint en annexe 2, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la future Convention Territoriale Globale, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, qui engage les signataires pour 5 ans (2022-2026), ainsi que tous les documents y afférents.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/12/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne 19 décembre 2022*